

VOTES DES QUATRE SESSIONS,

Durant les quatre sessions du premier Parlement de Québec, il a été enregistré 44 votes ; dans le tableau qui suit nous indiquons la division sur les plus importants. Le chiffre 1 signifie que tel député a voté pour l'opposition dans le sens libéral ; 2 signifie qu'il a voté pour le ministère avec les conservateurs ; 0 veut dire absent : (—) veut dire que tel député n'était pas encore élu.

No. 1.—DOUBLE MANDAT.

(Le 12 Février 1868).—M. Marchand propose la seconde lecture du Bill " pour établir des dispositions spéciales concernant l'assemblée législative de la Province de Québec. " lequel bill pourvoyait à l'abolition du double mandat et à l'exclusion de la chambre de Québec, de tous les membres de la chambre des Communes ou du Sénat. M. Chauveau propose en amendement le renvoi a six mois. Cet amendement est adopté par 39 contre 21.

No. 2.—ÉLECTION DE KAMOURASKA.

(Le 22 Février 1868).—L'officier Rapporteur ayant voulu illégalement défranchiser trois paroisses de ce comté qui étaient hostiles au ministre Chapais, candidat dans ce comté, et favorables à M. C. A. P. Pelletier, candidat libéral, les électeurs se portèrent à certaines violences, et l'élection n'eut pas lieu, en sorte que ce comté ne se trouvait pas représenté dans le parlement, par la faute de l'officier rapporteur dont la conduite a été sévèrement censurée par le parlement fédéral, qui pour le punir a décidé qu'à l'avenir il n'exercerait plus la charge d'officier rapporteur. M. Marchand propose " que M. l'Orateur adresse « son warrant au greffier de la Couronne en chancellerie pour l'émission d'un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant servir dans « le parlement pour le comté de Kamouraska, n'y ayant pas eu de « rapport à cette chambre de l'élection d'un membre pour le dit comté « lors de la dernière élection générale. " Le gouvernement opposa cette motion, voulant ainsi défranchiser ce comté : la motion fut négative par 31 contre 13.